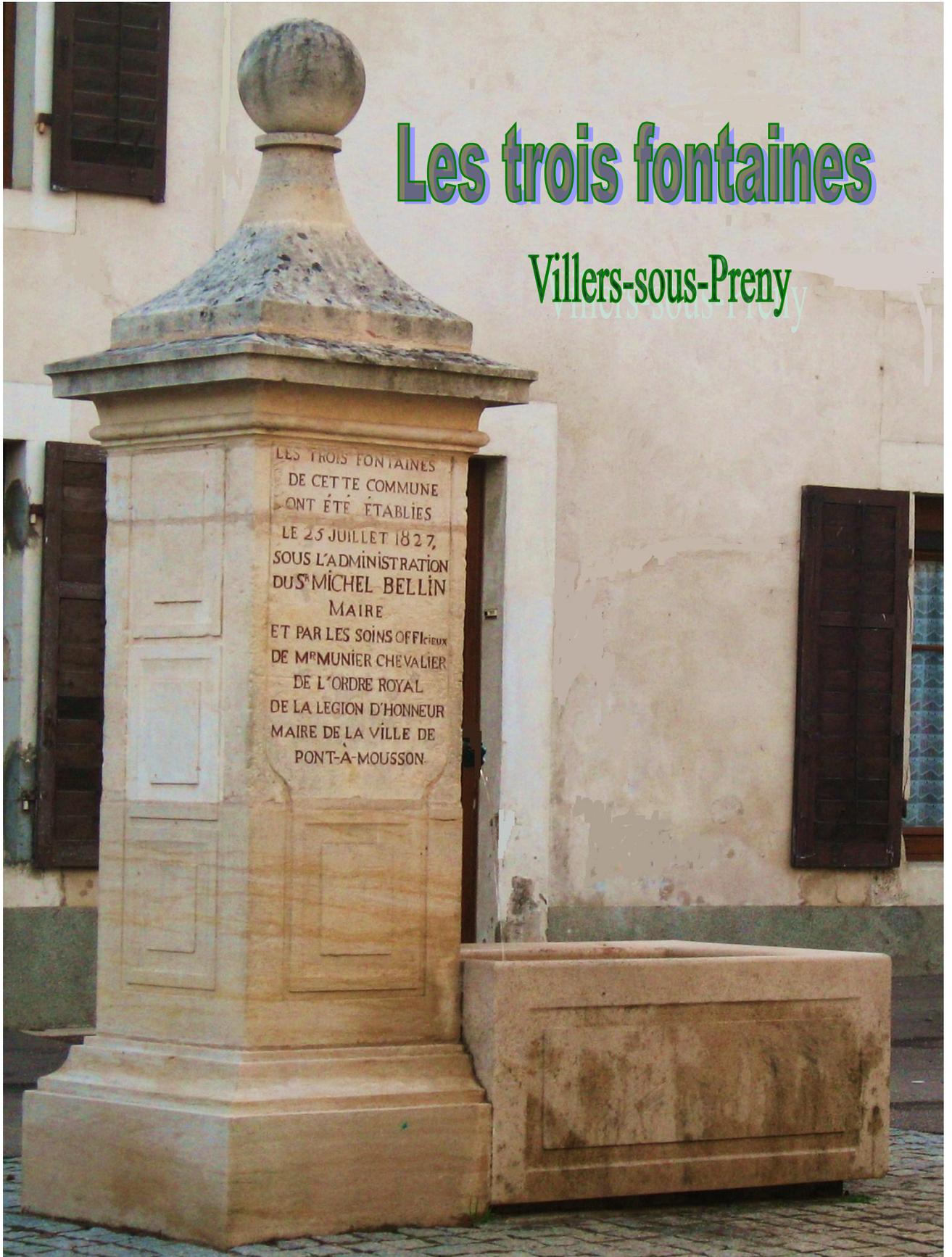


Les trois fontaines

Villers-sous-Preny



Journal municipal n°28 : Année 2024 : 1/2
(Dépôt légal : ISSN 1674)

Journal rédigé par : Aline, Rachel, Audrey et Peggy

SOMMAIRE

<i>EDITORIAL</i>	<i>p 03</i>
<i>LA VIE DU VILLAGE</i>	<i>p 04</i>
<i>ASSOCIATION LES LOUPS BLANCS</i>	<i>p 13</i>
<i>TRAVAUX</i>	<i>p 16</i>
<i>ENTREPRISE DU VILLAGE</i>	<i>p 18</i>
<i>HOMMAGES</i>	<i>p 19</i>
<i>LA RUBRIQUE D'ANTAN</i>	<i>p 20</i>
<i>EXTRAITS DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</i>	<i>p 22</i>
<i>ETAT CIVIL</i>	<i>p 27</i>
<i>JEUX</i>	<i>p 28</i>
<i>INFORMATIONS</i>	<i>p 30</i>
<i>PETITS RAPPELS</i>	<i>p 36</i>

RENDEZ VOUS A NE PAS MANQUER



EDITORIAL

Chères habitantes, chers habitants,

Malgré un contexte toujours troublé, il est essentiel de souligner les efforts et l'engagement de notre municipalité pour préserver la qualité de vie de notre commune. Beaucoup de travaux ont été réalisés depuis le début de notre mandat et il reste encore beaucoup de projets à concrétiser (voir page 9 « extrait des vœux du maire 2024 »). Bien que nous soyons actuellement dans une situation économique fragilisée par la crise que nous traversons, notre conseil municipal reste déterminé à tenir ses engagements pour assurer au mieux le bien-être de tous.

La vie associative est un pilier important de notre village. Elle contribue à tisser des liens sociaux, à favoriser l'épanouissement personnel et à renforcer le sentiment d'appartenance à notre commune. C'est pourquoi je tiens à saluer tous ceux qui s'investissent au quotidien pour faire vivre nos associations. Leur dévouement et leur investissement sont des moteurs essentiels pour maintenir la vitalité de notre petit village.

Je tiens également à remercier chaleureusement, Audrey, Aline et Rachel pour leur engagement au sein de la commission C.A.D (Commission-Accompagnement-Divertissement). Elles méritent toute notre gratitude pour leur dévouement car leur investissement en termes de temps et d'efforts est inestimable. Grâce à leur travail acharné nous avons la chance de pouvoir organiser de nombreuses manifestations comme : l'arbre de Noël, le pot de fin d'année des employés, les vœux du maire, le repas des anciens, les colis des anciens, le fleurissement du village, etc...

Je leur suis extrêmement reconnaissante pour tout cela. Merci infiniment à toutes les trois !

Le dimanche 3 mars nous avons eu le plaisir d'organiser le traditionnel repas des anciens et nous avons eu la chance de réunir une cinquantaine de personnes autour d'un bon repas et de pouvoir passer une agréable journée. Mais plus qu'un simple événement festif, ce repas annuel est le reflet de notre solidarité, de notre respect et de notre attachement envers nos aînés. C'est l'occasion pour nous de montrer notre reconnaissance à ceux qui ont contribué à bâtir notre commune.

Cependant, je voudrais souligner que la municipalité n'est pas la seule à contribuer au bien-être de notre village. Chaque habitant a un rôle à jouer pour pérenniser cette qualité de vie, en respectant les règles de vie et de société, en étant solidaires les uns envers les autres et en participant activement à la vie de notre commune.

ENSEMBLE nous participons à développer les richesses de notre commune de demain.

Je souhaite que 2024 soit une année pleine de bonheur pour chacun d'entre vous.

Je remercie l'ensemble du conseil municipal et Monsieur le Maire pour ces quatre années que nous venons de passer ensemble.

Très belle année à tous !

CASALINI Peggy
2^{ème} adjointe

La vie du village

Commémoration du 11 Novembre à Villers : Hommage et Solidarité

Ce jeudi 11 novembre à 10h30, les habitants de Villers se sont réunis devant le monument aux morts pour commémorer le souvenir des héros tombés pour la patrie. Sous un ciel clair et un silence solennel, la communauté s'est unie pour rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté.

Monsieur le Maire, accompagné de ses adjoints, a pris la parole pour lire le texte officiel commémoratif. Dans un moment empreint de respect et de solennité, chaque mot résonnait avec le poids de l'histoire et de la mémoire collective.



Après cette lecture émouvante, l'assemblée s'est unie pour entonner la Marseillaise, symbole de l'unité nationale et de la résilience face à l'adversité. Un instant de recueillement a suivi, où le silence a enveloppé l'assemblée, témoignant du respect et de la gratitude envers ceux qui ont donné leur vie pour la patrie.

La municipalité tient à exprimer sa profonde gratitude envers toutes les personnes présentes pour leur participation et leur engagement envers le devoir de mémoire. Elle adresse également ses remerciements les plus sincères aux Pompiers de Vandières, fidèles présents à cette cérémonie annuelle.

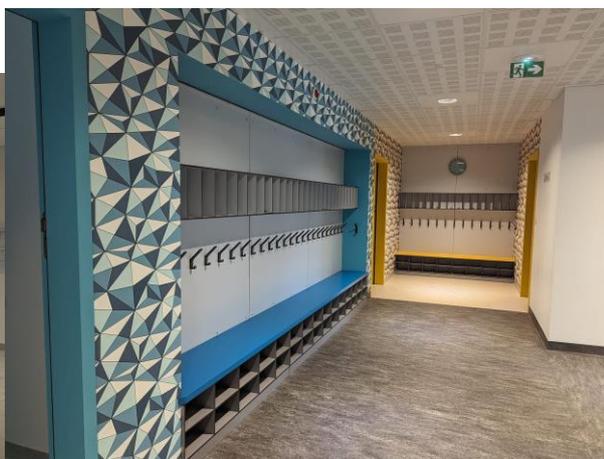
Pour clôturer cette matinée de commémoration et de solidarité, la municipalité a convié toutes les personnes présentes à un vin d'honneur, symbole de partage et de fraternité, où les souvenirs partagés renforcent les liens qui unissent la communauté de Villers.



Inauguration de l'Extension du Groupe Scolaire



Vendredi 03 novembre, Monsieur le Maire accompagné de son premier adjoint et de quelques membres du conseil municipal se sont rendus à l'inauguration de l'extension du groupe scolaire.



Étaient présents, Monsieur Jean-Pierre COLIN, président du syndicat intercommunal scolaire de la Vallée du Trey, Monsieur Julien LE GOFF, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de M&M, Madame Jennifer BARREAU et Monsieur Bernard BERTELLE, conseillers départementaux de M&M, d'une représentante de la CAF mais également M Claude ROBERT, maire de Vandières, M Sylvain AUBRIOT maire de Vilcey sur Trey, Mme Nadège BUSATO Directrice de l'école, M Jean-Yves HERESBACH maire de Villers-sous-prény et M. BOURGERIE Joël son 1^{er} adjoint ainsi que plusieurs membres de l'équipe enseignante et de l'équipe périscolaire.

Après une visite des locaux et le discours de M COLIN ainsi que la prise de parole de Mme BARREAU, de M BERTELLE et de M LE GOFF, un pot a été offert.

Féerie de Noël : Décoration du Sapin Place de la Mairie



La magie de Noël s'est emparée de notre village ce samedi 02 décembre avec la décoration du grand sapin sur la place de la mairie. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont pris part à cet événement, notamment les habitants et les enfants, pour leur enthousiasme et leur contribution à embellir notre sapin.

Les enfants ont été ravis de participer à cette tradition en décorant le sapin de leurs propres mains. Pour les réchauffer par ce temps hivernal, un délicieux chocolat chaud a été servi aux plus jeunes, tandis que les adultes ont savouré un verre de vin chaud, créant ainsi une atmosphère chaleureuse et conviviale.

En signe de notre appréciation pour leur participation, la municipalité a offert des St Nicolas en chocolat aux enfants, symbolisant l'esprit de générosité et de partage qui règne en cette période de fêtes. Merci à tous pour votre présence et votre engagement à faire de notre village un endroit encore plus magique en cette période de Noël.

Remise des Colis aux Employés Communaux et aux Bénévoles

En cette période de célébration, notre village a eu l'honneur de rendre hommage à ceux qui contribuent grandement à son dynamisme et à sa vitalité : les employés communaux et les bénévoles. Sous la houlette bienveillante de Monsieur le Maire, une belle cérémonie de reconnaissance a eu lieu pour saluer leur dévouement inlassable au service de notre communauté.

L'événement a débuté par un discours chaleureux de Monsieur le Maire, exprimant la gratitude de toute la commune envers ces hommes et femmes qui consacrent leur temps et leur énergie pour le bien-être de tous. Leurs efforts souvent discrets mais essentiels sont ainsi mis à l'honneur, soulignant l'importance de leur contribution dans le tissu social de notre village.

Ensuite, dans un geste symbolique de reconnaissance, des présents ont été remis à chaque employé communal et bénévole, témoignant de l'estime et de la reconnaissance de la municipalité pour leur travail remarquable.

Mais l'événement ne s'arrête pas là : la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous lors de l'apéritif dînatoire qui a suivi. Ce moment privilégié a permis à chacun de partager des sourires, des anecdotes et des échanges amicaux, renforçant les liens qui unissent notre commune.

Merci à tous les employés communaux et bénévoles pour leur engagement indéfectible, et que cette période festive soit empreinte de chaleur humaine et de solidarité.



Distribution des Colis aux Anciens

Le dimanche 10 décembre dernier, une belle tradition s'est perpétuée dans notre village alors que nos anciens étaient chaleureusement gâtés par la distribution de colis. Deux binômes ont eu l'honneur et le plaisir de parcourir nos rues pour offrir ces précieux présents.



Monsieur le Maire, accompagné de Rachel, conseillère municipale, ainsi que Joël, premier adjoint, en compagnie d'Audrey, conseillère municipale, ont été les messagers de cette générosité communautaire.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à nos aînés pour leur accueil chaleureux et leur précieuse présence. Leur sagesse et leur expérience continuent d'enrichir notre communauté.

Ensemble, continuons à cultiver ces moments de partage et de solidarité qui font la richesse de notre village.



Une Touche de Magie : Décorations de Noël

Dans un élan de créativité et d'économie, Monsieur le Maire et quelques conseillers ont pris l'initiative de réaliser des décorations de Noël pour notre village. Cette démarche, à la fois ingénieuse et valorisante, a permis d'embellir nos rues et nos espaces publics à moindre coût, tout en insufflant une atmosphère festive à notre commune.

Armés de leur imagination et de leur détermination, M le Maire et quelques conseillers ont mis en œuvre différentes idées pour créer des décorations originales et attrayantes.



Cette réussite a ouvert la voie à de nouvelles perspectives pour les années à venir : agrandir et pérenniser ce projet pour continuer à embellir notre village lors des fêtes de fin d'année.

Vœux du Maire Samedi 06 janvier 2024



« Mesdames, Messieurs, Mes chers amis,

Quel plaisir de vous retrouver à nouveau, et pouvoir aujourd'hui vous adresser tous mes vœux pour cette nouvelle année. Un grand merci à vous toutes, et tous, d'avoir répondu présent à notre invitation pour partager ce moment de convivialité et d'humanité qui nous est cher, d'autant plus aujourd'hui, au sein d'une société qui nous échappe un peu plus chaque jour.

Il ne suffit pas d'exister, il faut vivre !

Je tenais également à vous remercier pour votre soutien face à ma maladie. Ça fait du bien ! On a tendance à dire que 3,5 cm ce n'est pas grand, mais quand ça vous colle au poumon, croyez-moi c'est balaise ! Aujourd'hui la guérison est là et c'est en partie grâce à vous, MERCI.

2023, aura été l'année des priorités. Après un ultime investissement dans une seconde bâche incendie (rue de la libération), réalisé par l'entreprise VERDUN, notre village est enfin protégé et répond au cadre réglementaire.

Notre église a elle aussi bénéficié de travaux d'urgence. Après 6 mois d'arrêt, nos cloches sonnent à nouveau. Le beffroi, détérioré par une infiltration d'eau sévère, a été restauré par l'entreprise MADALON.

L'agrandissement du groupe scolaire de Vandières est achevé, et a été inauguré à l'automne dernier. Il permet maintenant d'accueillir l'ensemble de notre jeunesse dans les meilleures conditions.

Enfin, pour le plaisir de tous, et à l'aide de bénévoles, nous avons réussi cette année à finaliser le chapiteau de la salle des fêtes **et**, à poursuivre la réalisation de l'aire de jeux à la sortie du village coté Vilcey.

2024, sera l'année de la modernisation. **D'une part**, grâce à l'arrivée de la ligne 225 000 Volts sur notre plateau boisé. Nécessaire à l'augmentation des besoins et de la population, elle nous permet de bénéficier d'un Plan d'Accompagnement de Projet. C'est un dédommagement par RTE (Réseau de Transport en Electricité) pour l'impact de la ligne sur notre territoire. Un dédommagement qui s'élève à 74000€ à orienter sur l'économie d'Energie ou l'optimisation des bâtiments communaux. Autant vous dire que ce ne sont pas les idées qui manquent !

Nous avons donc décidé, le conseil et moi-même, d'opter pour l'éclairage public à LED, l'isolation du local technique de la Mairie avec la pose d'une porte sectionnelle, mais aussi la démolition de notre emblématique poteau central de la salle des fêtes, remplacé par une poutre traversante dans les combles.

Des auvents seront également construits contre le vestiaire du terrain de foot, pour conforter les jours de festivités, ainsi qu'à l'arrière de la salle des fêtes.

Enfin, l'aire de jeux coté Vilcey sera finalisée et aménagée avec des jeux pour enfants.

D'autre part, suite à divers événements (cambriolages, délits routiers, incivilités) la municipalité a fait réaliser une étude, accompagnée par la gendarmerie, sur la vidéo protection. Notre village se verra prochainement équipé de 6 caméras et son support logistique en ligne. Un aménagement subventionné et qui permettra de renforcer la sécurité de notre village.

Aussi, différents chantiers d'aménagements et d'embellissements de voiries seront réalisés.

Vous l'aurez compris, 2024 sera une année chargée en travaux. Des travaux utiles et qui visent à améliorer notre confort et notre sécurité. Après avoir pendant 4 ans, mis à plat le passé, traité les urgences, nous pouvons maintenant écrire le futur pour le bonheur de tous mais surtout celui de nos enfants.

A ce sujet, 2023 aura été marqué par 7 naissances venues agrandir notre village. Maël DELOGE, Naï

FORTEL-GRANDPIERRE, Talya SALINA, Aimy GIRARDET, Léna HERESBACH, Raphaël SIFFERT et, Antonin HOMBOURGER. Bienvenue à cette nouvelle jeunesse.

Bienvenue également aux nouveaux habitants, qui ont fait le choix de s'installer à Villers. Que ce soit pour la raison ou la passion, ils ont bien fait ! Je leur souhaite le chemin le plus long possible dans notre jolie commune.

Sur cette lancée positive, 2023 aura encore été une belle année festive grâce à l'association des Loups Blanc, qui nous rassemble lors de leurs nombreuses manifestations et toujours dans la bonne ambiance. Je n'oublie pas non plus l'ACCA, notre association de chasse qui intervient sur la régulation du gibier sur notre territoire, ainsi que l'association « sur les traces de la grande guerre » qui œuvre pour ne pas oublier le passé.

Malheureusement, 2023 c'est aussi des départs. J'adresse une pensée toute particulière aux personnes qui nous ont quittés cette année et même récemment, comme notre célèbre Vevette ou encore Jean-Marie qui malgré les souvenirs, nous laissent un vide immense.

Parce que le rôle d'un Maire n'est rien sans son équipe, je souhaite remercier comme chaque année mes adjoints, Peggy et Joël, pour leur dévouement et leur bonne humeur. Mais aussi l'ensemble de mon conseil municipal pour leur implication et leur disponibilité. Merci tout particulièrement aux 4 femmes de mon équipe, Peggy, Audrey, Rachel et Aline, toujours là pour assurer notre petit journal des 3 fontaines, les manifestations diverses, ou encore mettre leurs compétences culinaires au service de la mairie, comme pour le buffet de ce soir.

Être conseiller n'est pas simple, c'est une rigueur, un engagement et des sujets toujours plus complexes. 4 ans après, ils sont encore tous à bord du navire ! Merci à vous.

Merci aussi à nos employés communaux Isabelle, Sophie, Gilles et Dominique. Ils permettent le bon fonctionnement de notre village, tant sur les services techniques qu'administratif et croyez-moi, ce n'est pas toujours simple !

Enfin, je voudrais comme tous les ans, mettre à l'honneur le volontariat. Un mot qui tend à disparaître, mais qui dans notre petit village fait encore SENS.

Villers comme beaucoup de commune est impactée par des subventions toujours revues à la baisse. C'est une réalité. Heureusement, des hommes et des femmes donnent de leur temps, bénévolement pour aider et façonner notre village à moindre coup et permettre de belles réalisations. Je parle de Mario et Yohan sur la technique, Gerard Robert et Marie Jo pour l'église ou encore Christine pour ses articles. Et cette année, nous ont rejoint Gerard Grandpierre, Maurice Curina et Jean-Claude Bureck notamment à travers la réalisation du chapiteau. Un grand merci à vous tous.

A l'aube de ma cinquième année en tant que Maire, je suis fier d'avancer avec l'équipe qui m'accompagne, les gens qui m'entourent mais aussi avec vous. Je mesure aussi les attentes que vous pouvez avoir, ou les craintes à venir, mais sachez que je ferai toujours ce qui est possible pour vous permettre d'avoir réponse à vos questions et agir en votre sens. *(Comme disait Churchill : « Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal : c'est le courage de continuer qui compte. »)*

Mesdames, Messieurs, Mes chers amis,

C'est après ces quelques mots, que je vous adresse à toutes et à tous, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que 2024 vous apporte, à vous et vos proches, tout le bonheur et la réussite possible, même si je suis convaincu que la santé reste la plus précieuse des richesses.

Merci pour votre attention. »

Le Repas des Aînés

Dimanche 3 mars 2024, le traditionnel repas des aînés a rassemblé plus de 50 personnes, témoignant ainsi de l'attachement et de la convivialité qui règnent dans notre commune.

Organisé comme chaque année, cet événement tant attendu a été une véritable réussite. Le traiteur BHL a régalé nos papilles avec un repas savoureux et raffiné, tandis que l'ambiance festive était assurée par Philippe Chanteur, qui a su divertir l'assemblée avec brio.

Cependant, cette journée ne s'est pas limitée à la gastronomie et à la musique : nous avons saisi l'occasion pour rendre hommage à nos chères grand-mères en leur offrant une tulipe, symbole de notre admiration et de notre reconnaissance pour tout ce qu'elles apportent à notre communauté.



Nous avons passé un moment privilégié en compagnie de nos aînés. Leurs sourires et leur joie ont illuminé cette journée et nous ont rappelé l'importance de prendre le temps de célébrer les liens qui nous unissent.



Merci à vous tous pour cette merveilleuse journée !





Association Les Loups Blancs

La tournée des Petits Monstres pour Halloween



La magie d'Halloween a envahi nos rues alors que les petits monstres du village ont pris d'assaut les trottoirs pour leur tournée traditionnelle de friandises. L'événement a été accueilli avec enthousiasme par les habitants, créant une atmosphère festive et joyeuse dans tout le quartier.

Les rires des enfants résonnaient à chaque pas, tandis qu'ils se pressaient de porte en porte, récoltant des sucreries et des délices. Les maisons rivalisaient d'originalité avec leurs décorations terrifiantes et leurs lanternes scintillantes, ajoutant une touche supplémentaire de magie à cette soirée spéciale.



Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à tous les habitants qui ont ouvert leurs portes avec un sourire chaleureux et ont accueilli les enfants avec générosité.

Un merci tout particulier à l'Association des Loups Blancs pour avoir organisé cette tournée mémorable.

Le Marché de Noël

C'était une journée mémorable qui a illuminé notre village : le marché de Noël, qui s'est déroulé a enchanté les visiteurs.

Pendant plusieurs heures, la salle s'est animée d'une ambiance festive et chaleureuse, accueillant les artisans locaux et leurs étals regorgeant de trésors artisanaux. Des idées cadeaux personnalisables ont été proposées sur place, offrant aux visiteurs l'opportunité de trouver des présents uniques et empreints de sens pour leurs proches.



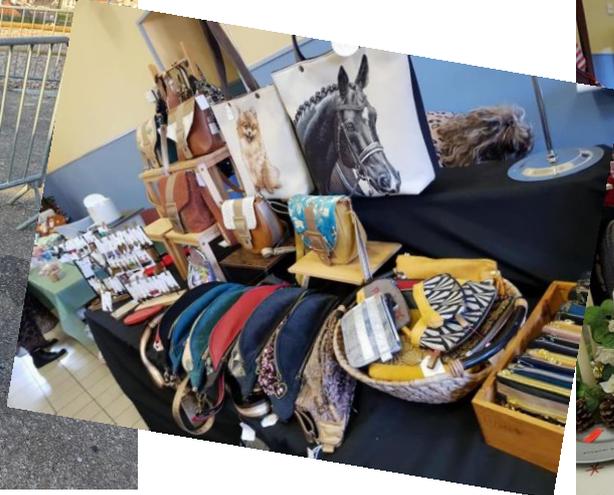
Les gourmands ont été comblés par une multitude de délices sucrés, des gâteaux exquis aux pots de miel doré, témoignant du savoir-faire de nos producteurs locaux. Les amateurs d'art ont été captivés par les crèches magnifiquement réalisées, les créations en maroquinerie et les décorations festives qui ont habillé le marché de leurs couleurs éclatantes.

Quant à la restauration, elle n'a pas été en reste : l'association a organisé avec succès une petite restauration sur place, offrant aux visiteurs l'occasion de se régaler tout en profitant de l'atmosphère conviviale du marché.



Cette journée a été bien plus qu'un simple événement commercial : elle a été l'occasion de rassembler notre communauté dans un esprit de partage et de célébration de la saison des fêtes. Les sourires sur les visages, les éclats de rire et les échanges chaleureux ont témoigné de l'unicité et de la magie de cette journée inoubliable.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cet événement, et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus éblouissante !



Retour sur le Noël des Enfants : Une Journée Magique

Dimanche 17 décembre restera gravé dans nos mémoires comme une journée de féerie et de partage pour les enfants de notre village. Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont participé à cet événement mémorable, tant les enfants que les adultes, pour leur enthousiasme et leur présence.



Le spectacle proposé par 'Michael Animation', avec la thématique enchantresse des pirates, a captivé petits et grands, transportant chacun dans un univers magique et rempli d'aventures.

Après le spectacle, les enfants ont eu la chance de partager un goûter délicieux et réconfortant, tandis que l'excitation montait à l'approche de la rencontre tant attendue avec le Père Noël lui-même. Les étoiles dans les yeux des enfants et les sourires sur les visages ont illuminé cette journée de fête.

Assemblée Générale de l'Association "Les Loups Blancs" de Villers-sous-Preny : Un Engagement Apprécié pour l'Animation du Village

L'assemblée générale de l'association "Les Loups Blancs" de Villers-sous-Preny a récemment rassemblé les membres pour faire le bilan de l'année écoulée.

Dans l'ensemble, il est encourageant de constater que les habitants du village ont répondu présents aux diverses manifestations organisées. Cela témoigne de l'importance de ces événements pour la cohésion et l'animation de notre commune. L'association, consciente de cet engouement, s'efforce de maintenir cette dynamique en proposant régulièrement des activités variées telles que la fête du village, la chasse aux œufs, le 14 juillet, Halloween et les festivités de Noël.

Bien que le désir de développer de nouvelles manifestations soit présent, l'association reconnaît les défis logistiques et organisationnels que cela implique. Cependant, elle reste déterminée à trouver des solutions pour continuer à enrichir la vie sociale et culturelle de notre village.

Un point fort de cette assemblée a été la reconnaissance exprimée envers la municipalité pour son soutien constant et la mise à disposition des locaux, ainsi que envers tous les bénévoles qui contribuent avec enthousiasme et dévouement à la réussite des événements. La présidente, Aline Christophe, a particulièrement souligné l'importance des bénévoles dans la réalisation des objectifs de l'association, et a exprimé sa gratitude envers leur engagement continu.

En conclusion, l'assemblée générale a permis de dresser un bilan positif de l'année écoulée et de renforcer la détermination de l'association à poursuivre son travail pour faire vivre notre village et offrir des moments de joie et de partage à tous.

Travaux

Plantation d'Arbres au Terrain de Football et à l'Aire de Jeux

Une étape importante dans l'embellissement de notre village a été franchie les 7 et 8 novembre derniers. Sous la direction de Monsieur Jean-Yves HERESBACH, notre Maire, accompagné de M. Joël BOURGERIE, premier adjoint, et de M. Julien ABRAHAM, jardinier paysagiste, une équipe dévouée s'est réunie pour réaliser un chantier de plantation d'arbres financés par le PAP (Programme d'Aménagement Paysager).

Au total, ce sont 14 arbres qui ont été soigneusement plantés dans les espaces verts adjacents au terrain de football, ainsi qu'à la nouvelle aire de jeux. Cette initiative vise non seulement à embellir nos espaces extérieurs, mais aussi à créer des zones ombragées pour le confort des habitants et des visiteurs.

L'implication de la communauté a été un élément clé de ce projet, avec la participation bénévole de Yohan Heresbach, qui a apporté son aide en réalisant les trous nécessaires à la plantation à l'aide de la mini-pelle de la commune.



Améliorations à la Mairie : Remplacement de la Porte de Garage et de l'Imposte de l'Abri Bus

Le 20 février 2024, l'entreprise LYAM POSE de Pont-à-Mousson a réalisé des travaux bienvenus à la mairie, en remplaçant la porte de garage ainsi que l'imposte de l'abri bus. Cette intervention était attendue, car ces éléments nécessitaient une rénovation depuis un certain temps.

La nouvelle porte de garage, désormais isolante, est une véritable amélioration pour la mairie.



En plus d'offrir une meilleure sécurité, elle contribuera à réduire nos dépenses de chauffage, ce qui représente des économies non négligeables pour la commune.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que les volets ont également fait l'objet d'une attention particulière. Actuellement en cours de rénovation, ils retrouveront bientôt leur éclat d'antan, ajoutant une touche de fraîcheur à l'esthétique générale de la mairie.

Restez informés pour de nouvelles mises à jour sur les progrès des travaux et n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des commentaires.

Travaux de Réfection des Chemins d'Accès pour la Ligne Électrique : Une Étape Cruciale pour l'Infrastructure Électrique Locale

Les habitants ont récemment pu observer une activité soutenue le long de la route de Vilcey-sur-Trey jusqu'à la rue des Alliés, puis au croisement de l'Orée du Bois. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la réfection des chemins d'accès en lien avec la mise en place d'une nouvelle ligne électrique aérienne 225 000 volts entre Vandières et Void-Vacon, dans la Meuse.

Sous la conduite avisée de Thomas Casseville, conducteur de pelle expérimenté, des tonnes de pierres ont été déversées et étalées sur le chemin pour améliorer son accessibilité. Cette intervention inclut également le démantèlement de l'ancienne ligne 63 000 volts. Cette structure, une fois démantelée, sera envoyée à la ferraille, et les fondations obsolètes seront retirées.



Une particularité importante concerne la partie boisée du chantier : en raison de la présence d'obus datant de la guerre, il est interdit de terrasser. Ainsi, les ouvriers ont opté pour une solution alternative en posant du géotextile suivi directement par la pose des cailloux.

Ces travaux marquent une étape cruciale dans le renouvellement de l'infrastructure électrique locale. De plus, de nouveaux pylônes de ligne sont déjà en cours de montage, témoignant de l'avancement rapide du projet.

Entreprise du village

Le Garage Abs Auto a ouvert ses portes à Villers sous Prény le 1er novembre 2023 au 18 rue St Norbert.

Eddy vous accueille du lundi au samedi pour toute réparation ou entretien sur votre véhicule, que ce soit mécanique, vitrage, pneumatique ou diagnostic électronique quel que soit la marque de votre véhicule devis gratuit et le café reste offert.

La création d'un parking est à venir à partir du 25 mars ainsi que la mise en place des panneaux publicitaires, n'hésitez pas à me contacter au 06 11 47 36 78. Pour tout renseignement ou toute demande.

Vous pouvez aussi me contacter par mail à absAuto54700@gmail.com

Votre sécurité et ma priorité !



Hommage

Le 15 décembre 2023 **Olivier FELTEN** enfant du village nous a brutalement quitté à l'âge de 52 ans.

C'est au n°5 de la rue de l'Eglise qu'il a grandi au côté de ses sœurs Christelle et Isabelle.
Tous ceux qui l'ont connu se souviendront de sa gentillesse et de son tendre sourire.

Nous pensons très fort à ses parents Nicole et André.

Toutes nos condoléances à la famille.

Tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs !



Photo de notre village



Photo prise par Chantal LECLERC

La Rubrique D'Antan



Villers-sous-Prény FONTAINES ET LAVOIRS

par Armand CASALINI

Nos fontaines, abreuvoirs et lavoirs alimentés en eau de source devaient être fréquemment entretenus et remis en état pour assurer leur bon fonctionnement.

A L'EPOQUE DU DUC STANISLAS

Des travaux importants furent décidés en 1765 par le conseil de la communauté. Ils consistaient à la mise en place d'une "pierre d'eau" à la fontaine du milieu du village. Les carrières de Norroy fournirent un bloc de pierre de grande taille dans lequel fut creusé un réservoir de 10 pieds de long (2m.85), 2 pieds de large (0m.57) et de 2 pieds de profondeur (0m.57). Les parois et le fond avaient 10 pouces d'épaisseur (28 cm.) La tête de la fontaine devait être équipée d'un goulot en fer avec plaque de fer "convenablement clouée pour tenir l'un à l'autre solidement".

Le texte retrouvé précisait : "Il sera fourni et posé une pareille pierre en tête à la fontaine que celle de la fontaine de la place publique, route de Norroy. Le bassin qui fournit l'eau aux deux fontaines étant totalement dégradé sera refait dans tout son contour et sa totalité."

Autre précision : "depuis ce bassin jusqu'à la Ière fontaine les conduites seront relevées et refaites à neuf, percées dans le milieu de 2 pouces et demi (70 mm) de diamètre, assemblées suivant l'usage et frettées à leur jonction. Puis de cette fontaine jusqu'à celle de la place publique elles seront également relevées et reposées à neuf sur une distance de 46 toises (130m.) Tous les bois nécessaires pour le corps en tête de la fontaine seront pris dans les forêts communales de la paroisse."

Rien n'est précisé pour les conduites ; étaient-elles en bois comme depuis des siècles, en poterie ou en pierre ?

A L'EPOQUE DE NAPOLEON III

Les travaux entrepris sous Louis XV ne semblent pas avoir posé problème à nos concitoyens puisqu'il faudra attendre 1859 avant de trouver trace d'une autorisation préfectorale du 29 juin pour l'acquisition d'un terrain sur lequel devrait s'élever un lavoir.

Le sieur Michel GAROT accepte de vendre son terrain au prix de 1200 francs. Le prix d'acquisition du terrain et celui de la construction seront payés sur les revenus de la commune dans le courant de l'année 1868.

C'était sans compter sur la réclamation adressée le 18 juillet 1868 par un descendant des seigneurs de Villers, Mr. BAILLY à la commission municipale. Les motifs invoqués étaient : :

- ce lavoir prendrait les eaux d'une source qui, de temps immémorial traverse sa propriété et dont la privatisation lui enlèverait une partie de sa valeur,

.

.

- que la commune possède trois belles fontaines dans la principale rue du village sur chacune desquelles on pourrait établir un lavoir,
- qu'elle a le beau et large ruisseau, le Trey, qui la longe entièrement et sur lequel on pourrait aussi établir le lavoir,
- que le projet est ruineux et cela pour établir un lavoir qui serait hors du village.

A toutes ces affirmations la commission déclare au préfet :
- que les eaux devant alimenter le lavoir en projet proviennent de différentes sources se réunissent pour suivre le fossé vicinal sur une longueur de 100 mètres avant d'entrer dans la propriété de Mr. BAILLY

- la commune possède bien trois fontaines dans la principale rue du village mais se trouvent si près des maisons qu'on ne pourrait ni construction, ni hangar sans boucher le jour aux propriétaires,

- au moment des sécheresses c'est à peine s'il y a de l'eau en abondance pour abreuver les animaux et pour le besoin des habitants

- le ruisseau le Trey longe bien la commune à une distance de trente mètres environ. En été les eaux deviennent rares et troubles après un orage ou une pluie un peu forte. En hiver la glace obstrue souvent le ruisseau et fait parfois refluer l'eau jusque dans les maisons voisines.

La commission croit en outre que les prétentions du pétitionnaire "ne sont pas de toute justice" vu que l'eau en question ne lui sert ni à faire mouvoir une usine, ni à irriguer sa propriété, ni à aucune autre utilité réelle.

Quatre années plus tard, le 15 janvier 1863, Lr. NICOLAS, architecte se prononce sur le projet de construction de lavoirs :

- les habitants sont obligés de laver leur linge aux fontaines

- des toitures seront construites pour abriter les laveuses

- un côté des bassins sera laissé libre pour abreuver les bestiaux

- un mur sera construit sur trois côtés des abris

- la couverture sera en tôle ondulée galvanisée.

Deux abris furent construits : l'un sur la fontaine de la place avec une auge aux deux extrémités pour faire boire les animaux. Démonté en 1967 il ne reste aujourd'hui que la borne fontaine rénovée en 2003. L'autre de la rue basse fut entièrement démoli en 1986 ainsi que la borne fontaine du centre du village de même que celle installée en 1928 rue du Haut-Bourgeois.

En 1946 un forfait fut établi pour les usagers des fontaines en attendant l'adduction d'eau et la pose de compteurs individuels dès 1947.

Avec la généralisation des machines à laver, le problème des lavoirs n'existe plus. Qui s'en plaindra ?....

SOURCES : Archives 54 - Cotes C 471
et WO 3426
plus archives communales.

A.C.

EXTRAITS DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des délibérations est disponible sur le site : www.villers-sous-preny.fr

N° 2023-041 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PAP POUR LE NETTOYAGE DE LA FACADE DE LA MAIRIE

Dans le cadre de l'installation d'une ligne à haute tension passant sur le territoire communal, la mise en place d'un Plan d'Accompagnement de Projet (PAP), proposé par la société RTE, est une opportunité pour les collectivités territoriales de bénéficier de fonds pour cofinancer des projets de mise en valeur de leur patrimoine paysager ou touristique, des actions de développement durable ou de maîtrise de l'énergie, ou de mise en souterrain de réseaux électriques ou téléphoniques existants.

Monsieur le Maire propose au conseil de nettoyer la façade de la mairie.

La facture des travaux s'élève à 1 210.00 € HT, le montant HT de celui-ci est pris en charge à 100% par le PAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le projet de modifier la structure de la salle polyvalente, changement des portes de l'annexe et la création d'un appentis.
- La commune de Villers-sous-Prény assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ou défection des co-financements par une augmentation de sa part d'autofinancement

N° 2023-042 : REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le nouveau règlement de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement proposé
- Fixe les nouvelles conditions à compter du 1^{er} janvier 2024

N° 2023-043 : AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE PRENY ET VILCEY SUR TREY

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur le territoire des communes de Prény et Vilcey-sur-Trey.

Le projet porté par la société SAS Les Eoliennes de VVP est constitué de cinq aérogénérateurs d'une puissance de 4.265MW et de deux postes de livraison situés sur les communes de Prény et Vilcey-sur-Trey.

La commune de Villers-sous-Prény étant une commune limitrophe, son Conseil Municipal doit émettre un avis sur celui-ci.

L'enquête publique a lieu du lundi 6 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023 inclus à 17 heures dans les mairies de Prény et Vilcey sur Trey. La commune de Vilcey sur Trey étant désignée siège de l'enquête.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet éolien sur les communes de Prény et Vilcey sur Trey.

N° 2024-06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PAP – PORTE DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de l'installation d'une ligne à haute tension passant sur le territoire communal, la mise en place d'un Plan d'Accompagnement de Projet (PAP), proposé par la société RTE, est une opportunité pour les collectivités territoriales de bénéficier de fonds pour cofinancer des projets de mise en valeur de leur patrimoine paysager ou touristique, des actions de développement durable ou de maîtrise de l'énergie, ou de mise en souterrain de réseaux électriques ou téléphoniques existants.

Monsieur le Maire propose au conseil de changer la porte d'entrée principale de la salle polyvalente

Les factures des travaux s'élèvent à 2 433 € HT, le montant HT de celui-ci est pris en charge à 100% par le PAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de changement de la porte d'entrée principale de la salle polyvalente.
- La commune de Villers-sous-Prény assure RTE du caractère certain et non aléatoire de la réalisation du projet et s'engage à compenser une éventuelle baisse et/ou défection des co-financements par une augmentation de sa part d'autofinancement

N° 2024-07 : INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR POUR 2024

Le Maire expose à l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte pour l'INSEE

Le Maire informe

- que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer l'indemnité de l'agent recenseur à la somme de 650 Euros.

N° 2024-08 : CONVENTION AVEC MMD54 POUR MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU, LA VOIRIE ET L'AMENAGEMENT

Le Maire informe l'assemblée :

VU les articles L3232-1 et R 3232-1 à R 3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du 25 juin 2018 confiant l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à Meurthe-et-Moselle

Développement 54 (MMD 54) ;

Vu la délibération de la commune de Villers-sous-Prény en date du 07 novembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'exposé du Maire présentant l'objet de l'avenant proposé à la convention d'assistance technique précitée, à savoir :

- il est convenu de proposer une convention pour toutes les collectivités bénéficiaires de l'assistance technique réglementaire, pour une durée de 4 ans, courant à compter du 1^{er} janvier 2025. L'appel à cotisation due par les collectivités bénéficiaires sera annualisé à compter de l'année 2024 et effectué au cours de l'année en vigueur.
- l'année 2024 sera une année de transition car il convient d'arrêter toutes les conventions en cours au 31 décembre 2024.
- le présent avenant a pour objet de modifier l'article 9 « Durée de la convention » de la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

-d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Départemental, l'avenant à la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » portant la date de fin de la convention au 31/12/2024.

N° 2024-09 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite aux travaux de remise en service des réservoirs à l'entrée du village, côté Vilcey-sur-Trey, la charge de travail relative à l'entretien de ces nouveaux est devenue plus importante et demande plus de temps de présence des employés communaux.

Monsieur rappelle la convention signée entre la commune et le service d'eau potable en date du 22/02/2022 et propose de modifier l'article 4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte :

- L'établissement d'un avenant à la convention initiale pour modifier l'article 4
- Fixe le montant à 15000 €
- Autorise le Maire à signer la convention pour le budget communal
- Autorise le 1^{er} adjoint à signer la convention pour le budget eau et assainissement

N° 2024-11 : ACQUISITION PARCELLE AA141

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de la parcelle AA141 située au 16 rue de la Libération 54700 VILLERS-SOUS-PRENY appartenant à la famille HOUOT, cette parcelle composée d'une maison délabrée et d'un jardinet est située au cœur du village. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte l'acquisition de la parcelle AA141 au tarif de l'euro symbolique

- Accepte le bien dans l'état de vétusté connu
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

N° 2024-12 : AUTORISATION POUR LA SOCIETE R&S A ETUDIER LA FAISABILITE D'UN PROJET DE STOCKAGE D'ELECTRICITE PAR BATTERIE SUR LA COMMUNE DE VILLERS-SOUS-PRENY

Le Maire expose au conseil municipal la note de synthèse (accompagnée de son annexe) sur le projet de stockage d'électricité par batterie sur la commune de Villers-sous-Prény transmise avec la convocation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société R&S souhaite étudier la faisabilité d'un projet de stockage d'électricité par batterie sur la commune et en assurer le développement si cette faisabilité est avérée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions :

- Donne un avis favorable à l'étude de faisabilité et de la demande de permis de construire pour l'installation d'un projet de stockage d'électricité par batterie sur la commune de Villers-sous-Prény par R&S ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de la présente délibération.

N° 2024-13 : ATTRIBUTION DU BAIL DE CHASSE CÔTÉ NORROY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier recommandé en date du 12 décembre 2023, le bail de chasse signé avec la Société du Bois-le-Prêtre représentée par Monsieur BARBELIN Jean-François et arrivant à échéance le 31 mars 2024 ne sera pas renouvelé.

Ce courrier fait suite à un échange avec Monsieur BARBELIN et Monsieur THENEMBERT.

Après en avoir décidé, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce non renouvellement du bail

Mr COURTEAUX Francis, chasseur ne prend pas part au vote

N° 2024-14 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR INSTALLATION VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de vidéoprotection à mettre en place sur la commune de Villers-sous-Prény.

Le montant des devis présentés par les entreprises s'élève à 51 045.76 € HT, soit 61 254.91 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Accepte les travaux d'installation d'un système de vidéo protection
- Décide de confier les travaux à l'entreprise AXIANS, 20 Rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE, pour un montant de 51 045.76 € HT, soit 61 254.91 € TTC
- Sollicite une subvention auprès de la Région GRAND EST au titre du dispositif

d'aide à la création de la vidéoprotection sur l'espace public.

- Autorise le Maire à déposer le dossier et signer tous actes et documents relatifs à ces demandes de subventions.
- Adopte et décide de fixer le plan de financement comme suit :

Dépenses :

	Montant HT	Montant TTC
--	------------	-------------

Installation du système de vidéoprotection	51 045.76 €	61 254.91 €
--	-------------	-------------

Recettes :

- | | | |
|-------------------|---------|-------------|
| - DETR | 30% | 15 313.76 € |
| - REGION | 39.30 % | 20 000.00 € |
| - Autofinancement | 30.70 % | 15 732.03 € |

Les crédits seront prévus au budget 2024

N° 2024-15 : FONGIBILITES DE CREDITS POUR LE BUDGET COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de l'exercice 2024, il est fait application de l'instruction comptable et budgétaire M57.

Parmi les dispositions nouvelles introduites par cette instruction, la possibilité offerte à l'organe délibérant d'introduire plus de souplesse administrative, en permettant au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance. Cette disposition permettra de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité sans besoin de réunir le conseil municipal en urgence pour autoriser une DM du budget.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instaurer un taux de fongibilité de

- 7.5 % pour la section de fonctionnement.
- 7.5 % pour la section d'investissement.

N° 2024-16 : TARIF DU REPAS DES AINÉS POUR LES PERSONNES NON ÉLIGIBLES

La commune offre un repas aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux membres du conseil municipal ainsi que le conjoint du maire. Chaque participant peut inviter son conjoint n'ayant pas l'âge requis.

Il est proposé de facturer les repas des conjoints des membres du conseil municipal.

Cette participation est versée après réception d'un titre émis par la commune et envoyé par la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer la participation de chaque personne non éligible à 40,00 euros

ETAT CIVIL

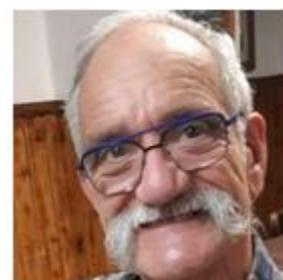
-----Décès-----

Le 23 novembre 2023 la petite **Shelby GAEHNKE**
Domiciliée 7 rue de la Libération nous a quitté brutalement.
Toutes nos condoléances aux parents et à toute sa famille.
Repose en paix petit ange



Le 23 décembre 2023, **Yvette Lescroart** dite « Vevette » nous a quittés.
Figure emblématique du village qu'elle n'avait pas quitté depuis 92 ans,
elle était maman de 4 enfants Pascale, Philippe, Jean-Yves et Monique elle
avait eu le bonheur d'avoir 11 petits-enfants et 16 arrière-petits-enfants.
Toujours souriante et appréciée de tous, elle laissera un grand vide dans
notre village.
Une pensée pour toute sa famille et pour sa sœur Raymonde notre
doyenne.

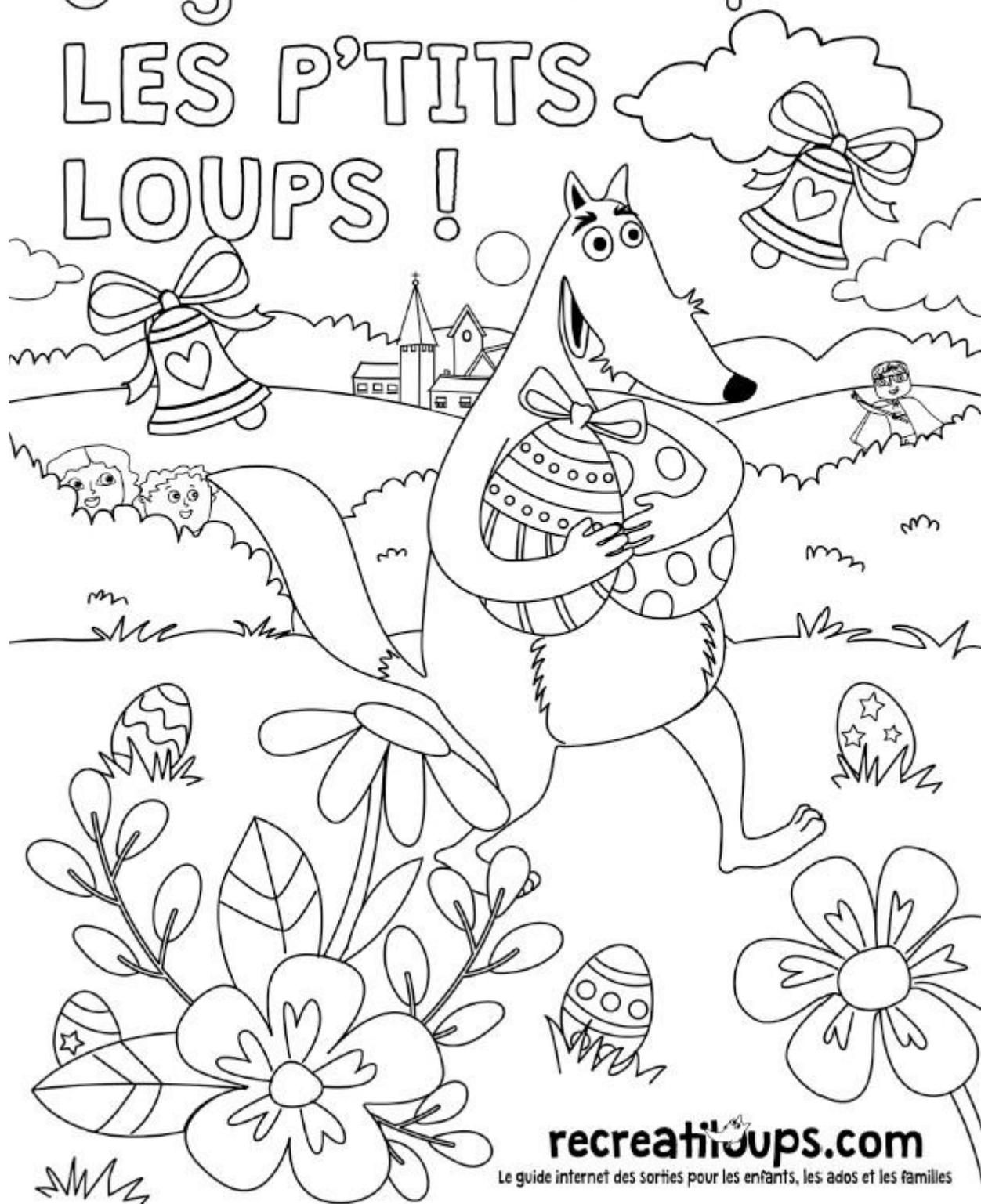
Le 28 décembre 2023 nous avons appris avec tristesse la disparition de
Jean-Marie HOUOT.
Né le 22/07/1953 à Pont-à-Mousson, il était le compagnon de Jacqueline
LAMORLETTE qu'il avait eu la douleur de perdre en 2021.
Militaire de carrière, il était retraité de l'armée de l'air.
Il laissera le souvenir d'un homme généreux, serviable et travailleur.
Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.



Christophe PELISSIER nous a quittés le 28 janvier 2024.
Né le 17 mars 1995 il était l'aîné d'une fratrie de 3 enfants.
Il avait 2 sœurs Manon et Emilie et une nièce Vaïana 7 ans qui
faisait son bonheur.
Nous présentons toutes nos condoléances à la famille et
souhaitons beaucoup de courage à ses parents Sophie et Francis.

COLORIAGES ET JEUX

Joyeuses Pâques
LES P'TITS
LOUPS !



recreativlups.com

Le guide internet des sorties pour les enfants, les ados et les familles

MOTS MASQUES

Rayer dans la grille tous les mots de la liste ci-dessous. Ces mots sont toujours inscrits en ligne droite, horizontalement, verticalement ou diagonalement, à l'endroit ou à l'envers. Quand ce sera fait, il vous restera 10 lettres : assemblées, vous découvrirez le nom de celui qui arpente les sentiers...

N O I T I S O P X E T E L L I U J E U
 B O N J O U R H I R O N D E L L E O A
 A L I L C H A N T B R O N Z E R D P E
 R N E T E A E R I O M E M A O U T L S
 A I C U A I N S T A N T A R O O N A I
 L E D I N I T T I A N E E D N A L G O
 T N A M E R C N O A V I G N O B L E T
 I R O R O N E O T N F E S T I V A L I
 T E L T E L S I S O N E N U A J N S D
 U Z N O C V B O I S R I S I O L I R E
 D U N E V A A N C H A L E U R A U I V
 E L I O H N P R A I R I E R L I R A E
 E S I O H C E N B A I G N A D E C N R
 R L I B E R T E E S N E P E V A G X S
 E L A C S E U C E B R A B E N O R U O
 I O M B R E N I M E H C R C G E I E I
 V U N I V E R S P L U I E R U E L F R
 I U V I G N E U Q I T S U O C A L A E
 R E L A X A T I O N N O T A H C O R R
 A N I S S E D A L A B G O L F E N T I
 F R U S N A T A T I O N P L A I S I R
 T R O S E E U Q I S U M I O A M I S U
 I L O T N O L L I P A P E C N O J A O
 N R S T I U P I S C I N E L A G O N S
 G R E N O U I L L E G A L L I U Q O C

- ACOUSTIQUE
- ALTITUDE
- AMIS
- ANCIENS
- AOUT
- ARTISAN
- ASSOCIATION
- AVENIR
- BAIGNADE
- BALADE
- BARBECUE
- BISTROT
- BLEU
- BOIS
- BONJOUR
- BOURGOGNE
- BRAVER
- BRONZER
- CAMP
- CANTONNIER
- CHALEUR
- CHANT
- CHATON
- CHEMIN
- CHENE
- COQUILLAGE

Jeu créé par <http://nounoubricabrac.centerblog.net/>

... Sylvie

- | | | | | |
|------------|------------|----------|------------|----------|
| CREMANT | FLEUR | LAGON | PENSEE | SIECLE |
| DESSIN | FOIN | LEZARD | PINGPONG | SOLEIL |
| DEVERSOIR | GLANDEE | LIBERTE | PISCINE | SOURIRE |
| DOMAINE | GOLFE | LOISIRS | PLAGE | SURF |
| DOUDOU | GRENOUILLE | LUZERNE | PLAISIR | TENTE |
| DRUIDE | GRILLON | MEMOIRE | PLUIE | UNIVERS |
| DUNE | HABITANT | MER | POESIE | UTOPIE |
| ECHO | HIRONDELLE | MUSIQUE | PRAIRIE | VACANCES |
| EDITO | ILOT | NATATION | PUITS | VIGNE |
| ENVOL | INSTANT | OCEAN | RAFTING | VIGNOBLE |
| ESCALE | JAUNE | OISEAU | RELAXATION | VOILE |
| EXPOSITION | JEU | OMBRE | REVERIE | ZOO |
| FESTIVAL | JONC | PALAIS | RIVIERE | |
| FEUX | JUILLET | PAPILLON | ROSEE | |

Réponse : RANDONNEUR

INFORMATIONS

Déchets verts



L'espace vert de la commune ouvrira à partir du **samedi 13 avril 2024** de 11h à 12h jusqu'à l'automne. Pour rappel, seuls les déchets verts sont acceptés. Le dernier samedi de chaque mois le broyeur est mis à disposition pour les branches d'un diamètre maximum de 6 cm.

Balayeuse

La balayeuse sera de passage sur notre commune le 24 avril. Pensez à libérer la voie publique autant que possible. Merci



Incivilité

Nous souhaitons à nouveau vous rappeler à un peu de civisme au sein de notre village.

Beaucoup trop de zones publiques du village sont souillées par les déjections qui ne sont pas ramassées par les propriétaires d'animaux de compagnie et ceci malgré la mise en place de distributeurs de sacs par la commune. Ceci n'est donc plus tolérable !

Au-delà des nuisances, visuelles et olfactives, les souillures des espaces publics entraînent, entre autres, des risques de chutes, la dégradation de notre cadre de vie et occasionnent des gênes, notamment pour nos plus jeunes enfants, sur certaines aires de jeux.

Il en est de même pour les espaces privés, plusieurs citoyens se sont plaints de devoir enlever et nettoyer leur porte de garage ou murs d'habitation.

Pour le bien de tous et le mieux vivre ensemble, nous comptons sur votre civisme pour être plus vigilants et respectueux lors des sorties de vos fidèles compagnons.

Nous vous rappelons également que vos chiens doivent être tenus en laisse et que leur présence est **strictement interdite** sur les aires de jeux, terrain de foot, terrain de basket etc...et cela même si ils sont tenus en laisse.



NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES



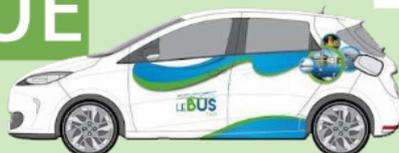
**ÇA BOUCHE LES CANALISATIONS
ÇA POLLUE
ÇA CRÉE DES PANNES AU NIVEAU DES POMPES DE LA STATION D'ÉPURATION
C'EST PUNISSABLE**

Veillez à mettre une poubelle à proximité des WC

Notre station d'épuration souffre de ce fléau !!
Le coût de remplacement d'une pompe est très élevé (5900€ !).

Merci de bien vouloir être très vigilant.

GUIDE PRATIQUE TAD



NOUVEAU TAD ZONAL

DU LUNDI AU SAMEDI - DE 7H À 12H30 ET DE 14H À 19H

Définition et condition d'accès :

La Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson met à la disposition des communes sans ligne régulière, un service de Transport A la Demande zonal aux horaires plus flexibles. Ce service est géré et assuré par la société DMA, au moyen de véhicules légers.

Titres de transport et tarifs :

Ils sont valables durant une heure en correspondance sur les lignes régulières « Le BUS » sur présentation au chauffeur.

- **2 € un trajet simple**, pas de retour possible avec ce titre de transport
 - **3 € un aller-retour** dans la journée
- L'appoint vous sera demandé

Horaires et fonctionnement de réservation :

Après une inscription au préalable au service TAD,
Les réservations peuvent se faire :

- Par téléphone à l'agence « Le BUS » : au **03 83 81 37 21**
 - du lundi au vendredi après-midi de 14h00 à 18h00,
 - du mardi au samedi matin de 9h à 12h (sauf jours fériés).

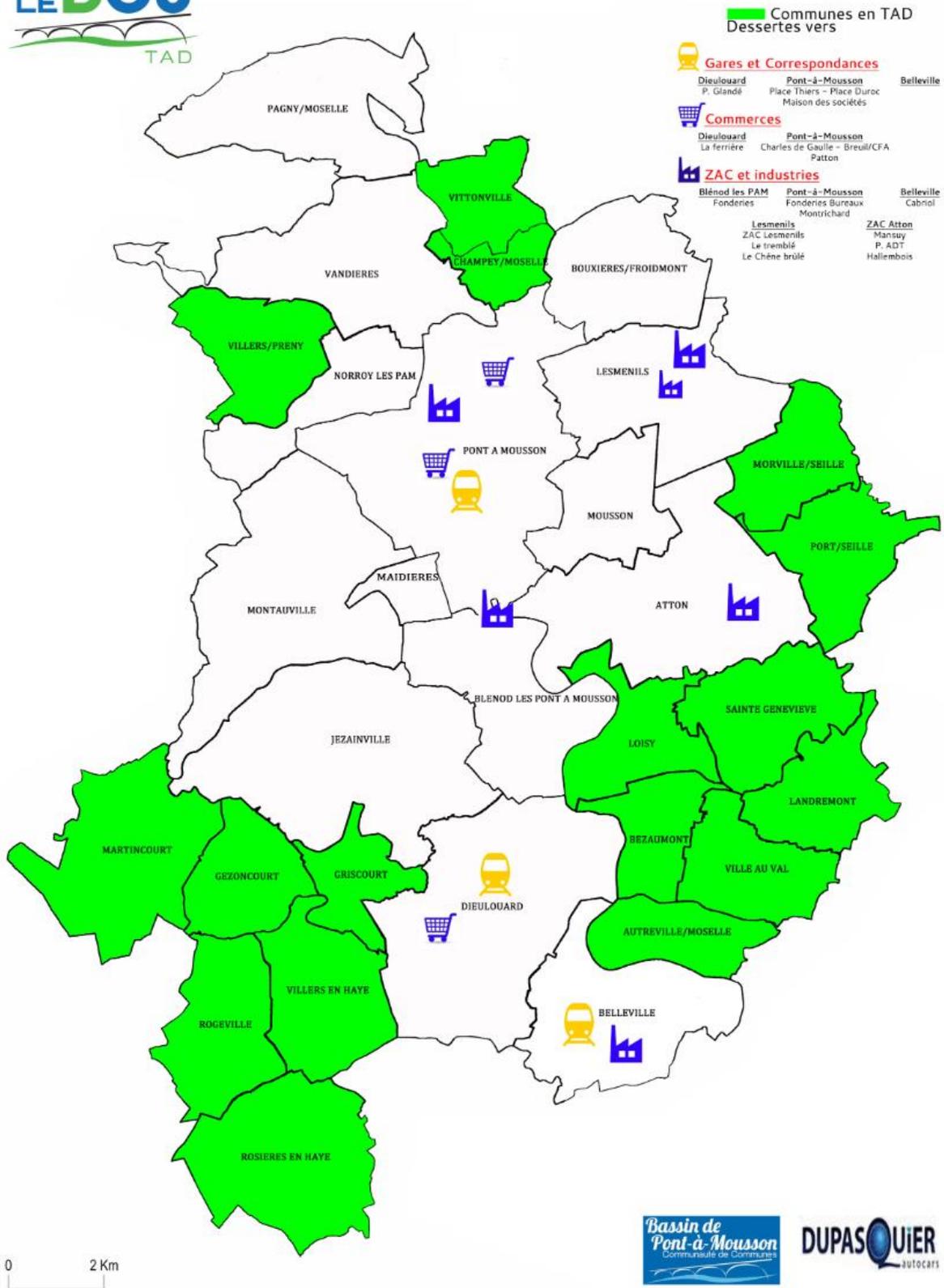
Les demandes de transport se font la veille jusqu'à 16h pour le lendemain matin et le jour même jusqu'à 11h pour l'après-midi.

- En ligne sur le site du réseau « Le BUS » : www.resealebus.com

Une confirmation de votre prise en charge vous parviendra.

Pour la qualité du service, vous devez être présent 5 minutes avant l'heure de départ à l'arrêt convenu avec le transporteur.

Le règlement est consultable sur le site du réseau « Le BUS », à l'agence « Le BUS » ou sur demande. Conformément aux directives de la CNIL, vos données personnelles sont consultables et modifiables sur simple demande.



Collecte des encombrants Du 15 au 26 avril 2024

SERVICE GRATUIT – réservé aux particuliers

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

au 03 83 87 87 00 avant le 9 avril 2024

Objets
acceptés

Mobilier d'ameublement et de jardin (meuble, canapé, matelas, chaise), jouets en bois et plastique, vélos, poussette, table à repasser



Poids : 75 kg max
Longueur: 2m
Total : 1,5 m³ max



Ordures ménagères, cartons,
déchets d'équipement électrique ou
électroniques
(frigo, machine à laver, écran, tondeuse...),
pneus et pièces de voitures, gravats, déchets
verts, déchets toxiques ou explosifs
Liste non exhaustive

Objets
refusés



Donnez une seconde vie à vos objets : pensez au don
et contactez une ressourcerie

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

A CHACUN SA SOLUTION

1/3 de la poubelle d'ordures ménagères est constitué de déchets alimentaires pouvant être valorisés en compost ou en énergie verte. La Communauté de Communes vous propose des solutions adaptées à chacun.



Le compostage pour les habitations avec jardin

Que vous soyez jardinier ou non, le compostage est accessible à tous. Un petit espace vert suffit pour transformer les déchets de la cuisine et du jardin en compost pour vos plantes vertes et votre potager.

La Communauté de Communes vous accompagne au mieux pour réussir votre compost :

- Distribution gratuite de bioseaux et de guides du compostage
- Formation au compostage
- Vente de composteurs à tarif réduit



La collecte pour les centres villes et les ensembles collectifs

Une collecte des déchets alimentaires en apport volontaire va progressivement être mise en place en 2024. Les habitants concernés et volontaires recevront gratuitement un bioseau, des sacs compostables ainsi qu'un guide d'information afin de trier et d'apporter les déchets alimentaires dans des conteneurs dédiés qui seront installés dans certaines Communes.



Des sites de compostage collectif peuvent également être installés au sein des immeubles ou quartiers volontaires. Si vous souhaitez vous investir dans cette démarche, contactez la Communauté de Communes.



Distribution gratuite de bioseaux et de guides
à la Mairie de VILLERS-SOUS-PRENY
le Jeudi 16 Mai de 15h à 18h



CONTACT

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson 75 allée Louis Camille Maillard - 54700 Pont-à-Mousson
tél : 03 83 87 87 00

mail : dechets@bassin-pont-a-mousson.fr

site web : www.bassin-pont-a-mousson.fr

PETITS RAPPELS

Coordonnées et permanences de Mairie :

Tél : 03.83.81.37.41 **Mail :** villers-sous-preny@wanadoo.fr

Adresse : 36, rue de la Libération

Site : www.villers-sous-preny.fr **Facebook :** Commune de Villers-sous-Prény

Permanence de Mairie : Mardi et Jeudi de 15h à 18h.

Ouverture déchets verts : de 11h à 12h les samedis matins.

Permanence de la Gendarmerie en mairie :

Nous vous informons que vous avez maintenant la possibilité de venir vous entretenir avec les gendarmes de Pagny-sur-Moselle lors de leur jour de permanence en mairie.

Les dates de ces permanences ne sont pas encore prédéfinies mais, la mairie vous tiendra informé.

NUMEROS D'URGENCES



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES SACS JAUNES 2024

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2024 ramassage toute les semaines !

